



Chômage technique sans rémunération complète

Par **winny**, le **30/03/2011** à **23:47**

Bonjour,

Je suis au chômage technique depuis mi-janvier 2011 suite à un incendie qui s'est déclaré dans les locaux de l'entreprise.

Je perçois 100 % de mon salaire de base, le comptable de mon entreprise me contacte vers le 10 de chaque mois pour me dire de venir chercher ma paye. En février, j'ai perçu ma paye du mois de janvier ainsi que mon bulletin de paye correctement. En février j'avais pris avant l'accident deux semaines de congés. Une fois mon retour de vacances, le comptable me recontacte pour me signaler que ma paye est disponible, cependant une fois arrivée sur place il me dit qu'il s'agit d'une avance, que je ne vais percevoir qu'une partie de mon salaire et l'autre à la fin du mois avec mon bulletin de paye car apparemment l'assurance met du temps à leur donner l'argent. Nous sommes le 30 et je n'ai toujours pas été payée.

Entre temps, ils m'ont demandé de passer plusieurs fois pour les aider à ranger et vider des bureaux qui seront ainsi rénovés lors des travaux, je compte y retourner vendredi pour leur faire part de mes soucis financiers, j'ai eu des frais de dentiste et même si je fais très attention à mes dépenses je vais être à découvert avec ma banque.

Je compte retourner à l'entreprise le 1er avril et leur expliquer ma situation critique, qu'en pensez-vous? Ont-ils réellement le droit de faire ça?

Merci d'avance !